

Les Flèches de la Vérité auprès de La France Recours indemnitaire vs ETAT Français « Mais pas seulement »

Vous pouvez aussi lire les informations sur mon Blog Un complot en Bande organisée : <http://injustice.blog.free.fr> .

La France est devenue peu à peu un pandémonium et ce n'est pas un euphémisme.

La France a le devoir et l'obligation de réparer ses erreurs, ses gabegies =

Communiqué de presse MAJ; un Ami (dirigeant d'une société de communication) est venu à mon secours compte tenu de la situation inextricable dans laquelle la justice se trouve dans mon dossier mais pas seulement :

Communiqué de presse Histoire d'un pillage, violation des lois, des droits de l'Homme, et corruption en France=cliquez ici:

http://injustice.blog.free.fr/public/Communique_Presse_Armenante_Vs_Mariani_2013.pdf

Pour votre information, dans l'attente que justice me soit rendue résumé des actions réalisées et en cours=

COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE 1re Chambre B ARRÊT AU FOND DU 29 JANVIER 2015 , FG , N°2015/44 , Rôle N° 13/23126 **Décision déferée à la Cour** : Jugement du Tribunal de Grande Instance de MARSEILLE en date du 06 ,Janvier 2011 enregistré au répertoire général sous le n° 09/6412 =

Je fais donc suite à cet arrêt défavorable de la cour d'appel d'Aix en Provence du 29 janvier 2015 dans le recours indemnitaire vs ETAT Français « Demande indemnitaire de 90 millions d'€ à l'État français pour le préjudice subi depuis + 15 ans par les dysfonctionnements de son administration judiciaire, jugement inique, déni de justice, forfaitures, action dilatoires » .

Le point le plus important est le fait que Guy MARIANI ne pouvait pas être nommé administrateur judiciaire avec tous les pouvoirs à la vue de son passé judiciaire. Devant les fait, les preuves, les arguments de la cour d'appel sont sans valeur me semble-t-il

A la lecture de l'Arrêt, mes Conseils et moi-même, comprenons que les Magistrats n'ont pas voulu décider et assumer toutes leurs responsabilités.

Je pensais que la Cour de Cassation ne pourrait pas accepter ce jugement inique, un déni de justice, une forfaiture, mais malgré que le représentant de l'ETAT s'en remette à la décision des juges ceux-ci ont rejeté mon pourvoi estimant que la justice n'avait fait aucune erreur. Pour croire en la justice il faut beaucoup d'humour en France. J'envisageais de déposer une requête devant la CEDH, mais compte tenu que 30 % des magistrats Européens sont français je me pose encore la question.

Mais le Pusillanime et le sophisme sont de mise en France.

. Je comprends pourquoi et comment on devient un terroriste en France face aux fonctionnements dignes d'un passé révolu, connu par mes parents durant le régime NAZI de 1940 à 1945.

Je me permets de vous rappeler, les dates des dossiers en cours sur les audiences et délibérés MAJ: « un coût financier considérable! Ruiné » Résumé ci-dessous en « 2 points des procédures en cours et détaillées sur mon blog =

1.- Demande indemnitaire de 75 millions d'€ à MARIANI et son assurance COVEA-RISK : La condamnation de Guy Mariani pour délit d'escroquerie, abus de confiance, ...etc, ayant été obtenue, il faut donc que la justice française indemnise Richard ARMENANTE. **Un Pourvoi en cassation est en cours de réalisation** : La Cour Appel Aix En Provence a rendu un arrêt le 25 novembre 2020 qui m'est défavorable (Un déni de justice, un jugement inique, une forfaiture).

2. Enfin en 2021: un recours devant la CEDH est en cours de réalisation par Maître Eric WITT (de la condamnation de 2002 inique, dénis de justice, une forfaiture, à l'encontre de Richard ARMENANTE après sa relaxe en 2001)

En conclusion Mon histoire qui en parle et s'indigne ??= Histoire d'un pillage, violation des lois, des droits de l'Homme, et corruption en France = *Une injustice faite ne fût-ce qu'à une seule personne est une menace pour nous tous !*

Cliquez ici pour lire certaines informations pour votre curiosité:

- [1 ere Conclusions cour d appel recours contre état 31 mars 2011](#)
- [Courrier de l avoués appel recours c ETAT faux ecriture 15 juin 2011](#)
- [inscription de faux au 19 mai 2011 Mtre PIQUET et WITT](#)

L'état Français ne peut échapper à ses responsabilités, d'autant que La Justice s'est excusée publiquement le 20 juin 2011 lire article de presse cliquez sur la ligne:

- [Journal TOP ALERTE octobre 2011 n° 19](#) (dont Article affaire Richard ARMENANTE) .

et [Le Témoignage 2011 de M. Frédéric TESSIER](#), détective privé

- [Temoignage de frederic TESSIER du 4 novembre 2011](#)

On ne peut jamais empêcher les gens malhonnêtes de ne pas supporter la réussite des autres. *Devant les faits les arguments de mes adversaires sont sans valeur. La vérité est la seule arme que je possède. Seul une justice rendue dans l'équité mettra fin à ma colère. Je suis ce que j'ai été contre l'injustice, les mots ne suffisants pas.*

La construction de la vérité a été un travail douloureux, de reconnaître que l'on a été trahi, abusé...etc , par la justice et l'administration de son pays . Ma patience a été l'art de se mettre en colère lentement ! Mon cœur a disparu les loups l'ont mangé. Je n'étais pas méchant mais l'on a fait mal à ma famille !

Des caricatures en liens qui résument bien mon chemin et les difficultés rencontrées =

- [La Justice La Presse La Politique](#)
- [LA JUSTICE il faut de l humour](#)
- [Marseille la police la justice](#)